



Communiqué de presse

La lutte contre les violences faites aux femmes : un DÉFI permanent

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, Fatoumata Sidibé, députée bruxelloise DÉFI et présidente de l'association des Femmes DÉFI tient à rappeler la dure réalité des chiffres.

Dans le monde, la violence envers les femmes demeure la première cause de mortalité pour celles entre 15 et 44 ans. En Belgique, une femme sur sept a été confrontée à au moins un acte de violence commis par son (ex-)partenaire au cours des douze derniers mois, environ trois mille viols sont enregistrés par an, mais une seule victime sur dix dépose plainte. Plus de treize mille femmes excisées et quatre mille fillettes à risque vivent sur le territoire belge. En 2013, les statistiques policières ont recensé en Belgique 39.746 procès-verbaux relatifs à des faits de violences conjugales. Les violences conjugales ont entraîné la mort de 162 personnes en 2013. Un couple sur huit est confronté à des violences d'ordre psychologique en Belgique. Ces violences faites aux femmes n'épargnent aucun milieu, aucune culture, aucune génération. Elles sont une plaie qui empêche nos sociétés d'atteindre leur plein développement social, économique, politique. Mettre fin aux violences faites aux femmes, c'est protéger les femmes et leur donner les moyens de reprendre le contrôle de leur vie.

Nous demandons de renforcer

- L'**accueil** et la **prise en charge** des victimes, quel que soit leur situation administrative, tant en matière d'accueil, d'accompagnement, de prise en charge psychologique et sociale ;
- L'offre de places **d'accueil d'urgence** et d'hébergement pour les familles monoparentales et les victimes de violences conjugales ;
- Le suivi **post-hébergement** avec de réelles possibilités de sorties vers le logement adapté, salubre et dont le loyer est accessible par rapport au revenu ;
- Le **suivi** de la justice et la **poursuite** des auteurs ;
- Le soutien **financier, humain et pérenne** aux associations de terrain ;
- La **formation** et la **sensibilisation** du personnel d'accueil des services de première ligne (police, hôpitaux, travailleurs sociaux, les secteurs de soins de santé, l'école, professionnels de la justice, etc.) ;
- Les **animations EVRAS** (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les écoles et leur généralisation rapide en collaboration entre les ASBL de terrain et les centres de planning ;

- Les **campagnes d'information**, de **prévention** et de **sensibilisation**, avec une attention pour les jeunes entre 15 et 25 ans, les groupes vulnérables comme les femmes migrantes et les primo-arrivants ;
- La **plage horaire** de la ligne d'accueil téléphonique SOS Violences conjugales 0800 30 030, accessible du lundi au samedi de 9h à 20h. Cette ligne devrait être accessible 24h/24 ;
- L'opportunité de créer un **numéro gratuit** accessible 24h/24 et 7j/7 pour les victimes de violences sexuelles ;
- Le **suivi judiciaire** des plaintes pour viol, **l'accompagnement des victimes** du début à la fin de la procédure judiciaire ;
- La lutte contre **l'instrumentalisation des femmes au nom des religions** ;

Fatoumata Sidibé

02/549.66.06.

0476/55.54.84.